

Le Dimanche
de
Roubaix-Tourcoing

Habitué
— illustré —

Dix pages d'actualités
de toutes
— et deux feuilletons —
intéressants

20 cent. à tous nos vendeurs
et dépositaires.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

Nord et Nord-Est	3 mois, 22.00; 6 mois, 42.00; 1 an, 78.00
Auxiliaire département	— 22.00; — 42.00; — 78.00
Belgique	— 26.00; — 48.00; — 88.00
Union Postale Transatlantique	— 28.00; — 50.00; — 90.00
Tarif A	— 30.00; — 55.00; — 98.00
Tarif B	— 32.00; — 58.00; — 102.00

REDACTION

ROUBAIX	63 et 71, Grande-Rue, Tél. 227.12, 227.53, 227.54
TOURCOING	22, rue Carnot, Tél. 37
LILLE	3, rue Paillet, Tél. 229.31
PARIS	11, boulevard des Italiens, Tél. Richelieu 69.72
MOUScron	105, rue de la Station, Tél. 8.44

ANNONCES

AST

PHARM

ROUBAIX

POSTAUX

ST LILLE

BILLET PARISIEN

NOTRE POLITIQUE MONÉTAIRE

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 25 janvier (Minuit).
Par 450 voix contre 122, la Chambre a voté, à l'issue d'un long débat, le projet financier du Gouvernement. A vrai dire, ce vote ne faisait de doute pour personne. Tous les orateurs, à peu de chose près, après avoir formulé un certain nombre de critiques, se trouvaient d'accord pour proclamer que l'emprunt des bons à court terme répondait à une impérieuse nécessité. Or, il est vain de vouloir chicaner la nécessité.

Aussi bien, rarement débat parlementaire a été plus intéressant. Il a permis à toutes les théories économiques et monétaires de se confronter librement. S'il n'est pas très sûr que, de cette discussion d'idées si diverses, ait jailli la lumière, on se félicitera du moins des précisions données par le Gouvernement sur sa politique économique.

Aux discours prononcés dans l'après-midi par MM. Flandin et Germain-Martin, il faut opposer ceux qu'avaient prononcés, dans la matinée, MM. de Lasteyrie et Paul Reynaud, tous deux anciens ministres des Finances. M. de Lasteyrie, accepte le projet, mais il redoute l'usage qui pourrait en être fait par des gouvernements soucieux de se procurer des ressources faciles et secrètes. La porte n'est pas grande ouverte à l'inflation, mais elle lui est entrebâillée. Toute la vigilance du ministre des Finances est requise pour que ce risque soit conjuré.

Quant à M. Paul Reynaud, sous une forme remarquable où la technique ne faisait point tort à la clarté, il a défendu, une fois de plus, la cause de la dévaluation de la monnaie. Ce discours fut écouté avec une extrême attention par l'assemblée qui, finalement, l'applaudit sans distinction de parti. Il est permis de douter toutefois que cette assemblée ait été gagnée par les arguments de l'orateur de la cause dévaluationniste. Au fond, dévaluer notre monnaie alors que les devises anglo-américaines ne sont pas encore stabilisées, serait faire un saut dans l'inconnu, risquer de glisser dans l'abîme au bord duquel Poincaré nous arrêta en 1926.

Cette objection, faite par M. Flandin à la théorie de M. Paul Reynaud, est celle que formulera le pays tout entier chaque fois qu'on lui parlera d'abaisser encore la valeur du franc à quatre sous. Il n'empêche que les faits allégués par M. Paul Reynaud méritent d'être étudiés en eux-mêmes, sans parti pris : c'est ainsi qu'il convient de se pencher sur le problème que pose, d'une part, l'abaissement des prix de gros (abaissement qui entraîne les cours mondiaux) et, d'autre part, l'impossibilité d'abaisser les prix de détail.

Notre économie est broyée dans cet étau, a pu dire M. Paul Reynaud. Ne faut-il pas conclure que de nouvelles compressions de dépenses doivent être entreprises par l'Etat pour permettre l'abaissement des prix de détail ? A cet égard, le pays accueillera avec plaisir la promesse faite par M. Germain-Martin de poursuivre une politique d'économies.

Une intéressante découverte de l'abbé Mermet radiesthésiste

Au cours d'une récente conférence faite à Poitiers par le célèbre abbé Mermet, sur la radiesthésie, le conférencier a relaté aux auditeurs le fait intéressant suivant :

En villégiaturant à Jussy, près de Genève, l'abbé, à l'aide d'un plan rudimentaire, à l'échelle de la chapelle de Rochefort, sise dans les Deux-Évres et appartenant au comte Charles Armer de la Chevalerie, a affirmé qu'un squelette de sexe masculin était recelé sous l'autel. Le 19 janvier, M. de la Chevalerie faisait effectuer des fouilles et on découvrait un cercueil en plomb portant cette inscription : « Ici repose le corps de Saint-Victor, martyr ».

Le grand signal du Trocadéro

On sait que pour l'exposition de 1937, le Trocadéro sera camouflé et surmonté d'un gigantesque signal.

Voici une reproduction du projet de MM. LAPADON ET BAZIN, qui a été retenu par le jury.

LE PAPE ET LA J.O.C.

BRUXELLES, 25 JANVIER 1935.

En août prochain, la J.O.C. célébrera le dixième anniversaire de sa fondation. Ce jubilé étonnera beaucoup de gens. Quoi ! se disent ceux qui ont vu la création du mouvement, déjà dix ans ! Comme le temps passe ! Il semble que ce soit hier que M. l'abbé Cardyn et une poignée de jeunes ouvriers et de jeunes ouvrières, déjà formés à la vie intérieure et préparés dans des cercles d'études divers, décidèrent, non pas en marge de l'A.C.J.B., mais à côté et fraternellement, d'organiser chrétiennement l'armée des jeunes travailleurs, pour l'apostolat direct de leurs frères et sœurs de travail. Il ne s'agissait point d'envoyer à ceux-ci des apôtres peut-être issus de leur classe, mais qui en étaient sortis pour se former en dehors d'elle. La question était de laisser à leur place les âmes d'élite de la classe ouvrière, d'en multiplier le nombre, de façon à la faire vivre dans le milieu où Dieu les avait placées.

Certes, les classes dirigeantes n'ont pas toujours fait leur devoir envers les classes dites dirigées. Mais, à côté du mal causé par la reconnaissance du devoir social, il y a eu le mal causé par trop de faux intellectuels, qui, sans préparation, sans esprit sur-naturel, se sont crus capables de conduire les masses, uniquement parce que, « arrivés » eux-mêmes, il leur fallait une clientèle pour ne point être balayés par le bon sens populaire.

La J.O.C. n'est point tombée dans cette erreur. Les jeunes travailleurs devant être sauvés par les jeunes travailleurs eux-mêmes, elle a laissé l'élite des jeunes ouvriers dans la classe ouvrière, établissant ainsi une profonde sincérité. Et c'est pourquoi elle a réalisé l'œuvre considérable qui fait dire à d'aucuns : « Comment il n'y a que dix ans que la J.O.C. est fondée ; mais on les trouve déjà partout ».

Oui, la J.O.C., comme les premiers chrétiens, comme les œuvres vraiment chrétiennes, est déjà partout, les mains libres, les mains propres. Les premiers apôtres des jeunes ouvriers belges sont, eux-mêmes, des ouvriers.

C'est ce que le Saint-Père vient de reconnaître et de bénir, dans une lettre qu'il adresse à M. le chanoine Cardyn, secrétaire général de la J.O.C., à l'occasion de son dixième anniversaire et du Congrès qu'elle prépare. « Ce ne sera pas seulement la jeunesse sans cesse renouvelée de l'Eglise elle-même qui respicndra avec son éblouissante beauté ».

Cette parole du Saint-Père, rapprochant la jeunesse ouvrière chrétienne belge de la jeunesse éternelle de l'Eglise elle-même, est le plus haut hommage qui puisse être fait à notre admirable J.O.C.

LA CLOCHE DE L'OLYMPIADE DE 1936



Cette cloche vient d'être fondue pour le Comité olympique allemand, chargé de l'organisation, à Berlin, des Jeux olympiques mondiaux de 1936. Placée, au sommet d'une tour, dans le stade olympique, sa voix de bronze ouvrira chaque jour les Jeux.

Le nouvel hôpital Beaujon

Le nouvel hôpital Beaujon, qui a été construit à Clignancy et qui est entièrement achevé, va être mis en service.

(Ph. Kerziane.)

La Chambre, par 450 voix contre 122, a voté le projet de loi élevant à 15 milliards le plafond des bons du Trésor

Paris, 25 janvier. — Vendredi matin est venu devant la Chambre, la discussion du projet de loi tendant à autoriser l'Etat à émettre des bons du Trésor.

La question préalable posée par M. Amidieu du Clos est rejetée

M. Amidieu du Clos (Meurthe-et-Moselle), a la parole pour opposer au projet la question préalable : « Si vous nous aviez dit, M. le ministre des Finances, j'ai besoin de cinq milliards, vous auriez agi comme tous les ministres financiers que vous demandez, mais vous avez fait précéder ce projet d'un important mouvement dans les finances, et il y a certaines dispositions du projet qui nous inquiètent ».

M. Chassaing-Goyon. — Si la question préalable était votée, M. Amidieu du Clos passerait à un projet d'urgence pour la réduction des impôts ?

M. Amidieu du Clos. — Cela n'a rien à voir avec la question (Rict.).

Le rapport de M. Baréty

M. Baréty. — Toutes les raisons qui semblent s'opposer au secours du crédit à long terme devant peser sur le projet, ont inspiré le projet qui vous est actuellement soumis. Dans ce projet, le Gouvernement croit devoir vous demander l'autorisation de se procurer, sous forme de bons ordinaires du Trésor, ou de valeurs à moyen terme, cinq milliards de ressources supplémentaires. La Trésorerie se trouve, en effet, à l'étrémité de la limite d'émission de dix milliards que le Gouvernement a fixé en 1933. Si l'on a tracé la loi du 25 décembre 1933, si l'on a autorisé le Gouvernement à porter de 10 à 15 milliards le plafond d'émission des bons du Trésor, il nous faut connaître dans l'exposé des motifs du projet, les raisons qui justifient la demande de ce crédit à long terme, et l'obligation nouvelle.

Par des appels au crédit à court et moyen terme, le gouvernement juge qu'il aura la possibilité d'obtenir aisément les ressources dont il a besoin, et d'attendre ainsi un moment plus favorable pour réaliser des émissions de plus longue durée. Mais il faut remarquer que cette politique sur le marché à court et à moyen terme, ne peut donner les résultats escomptés, que si les prêteurs ont la certitude de pouvoir mobiliser leurs capitaux dès que les circonstances le leur imposent.

Aussi bien, après avoir rappelé son attachement à la stabilité de la monnaie, au maintien intégral du franc, le gouvernement — suivant en cela l'exemple donné par les autres nations — se propose d'organiser le crédit à long terme sur titres, auquel seront appelés à collaborer, dans leurs domaines respectifs, non seulement la Banque d'émission, mais encore toutes les banques et établissements de crédits.

Le rapporteur général exprime la conviction que cette nouvelle politique de crédit aura d'heureux effets pour le commerce et l'industrie en établissant une solidarité efficace avec la banque.

Enfin la Commission a été heureuse d'entendre le gouvernement affirmer qu'il n'est pas question d'abandonner la politique d'ajustement des dépenses et des recettes publiques.

Une mise au point de M. Germain-Martin relative au réescompte

M. Germain-Martin. — Permettez-moi de vous interroger pour m'éclaircir sur la question du réescompte. Il y a eu dans l'esprit de quelques-uns de nos collègues la crainte qu'avec le mécanisme du réescompte, on se libérerait du souci d'ajuster les dépenses aux recettes ou se présenterait devant la banque. Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas d'éviter la consolidation d'un déficit qui apparaîtrait avant le fin de l'année. Les bons du Trésor doivent faire face au décalage entre les rentrées d'impôts et les charges de la Trésorerie. Quant au déficit dans le cours de l'année, il fera l'objet, après constatation, d'une consolidation spéciale. L'opération est parfaitement saine. (Applaudissements.)

M. Baréty prend acte de cette déclaration et souligne l'heureux effet du projet en Bourse, où les obligations des chemins de fer ont notamment, comme les rentes, gagné plus de 8 p. 100 en 15 jours.

M. Baréty conclut que le vote du projet par la Chambre aura, non seulement d'heureuses conséquences financières, mais permettra la réduction du chômage par une reprise de la vie économique. (Applaud.)

M. de Lasteyrie approuve le projet par lequel il élargit le recours aux emprunts à long terme et surtout parce qu'il n'y est pas question de relever le taux de l'impôt.

M. Henri Clerc, sans être hostile au projet, se demande s'il atteindra le but visé, il note les variations des doctrines officielles. Au dernier, tout était à la déflation. L'an dernier, la thèse gouvernementale est à l'expansion du crédit.

M. Paul Reynaud intervient

M. Paul Reynaud fait observer que le projet, s'il n'a rien de dangereux, peut donner naissance à une politique qui, elle, serait périlleuse. Le danger c'est la possibilité pour le Gouvernement d'élever le taux des bons pour les remplacer à la Banque de France. L'orateur constate, d'après les déclarations du Gouvernement, qu'il n'y a plus d'économies massives à envisager après l'effort de compression déjà effectué. On marche dans le déficit les yeux fermés. On espère la fin de la crise, mais la France est le seul pays industriel dont la situation soit plus grave que celle des autres. Les charges fiscales sont devenues écrasantes.

M. Flandin fait observer que, pour la réduction de l'impôt, entre les prix de gros et de détail en monnaie survalorisée artificielle et momentanée. On est devant le dilemme de la déflation ou de la dévaluation. La France sera-t-elle un jour ruinée parce qu'elle n'a pas voulu comprendre le sens des événements qui se passent dans le monde métropolitain. La situation est grave pour nos colonies.

M. Paul Reynaud termine par une affirmation optimiste de confiance dans les divers bords. (Applaudissements sur divers bancs.)

La suite du débat est renvoyée à cet après-midi, à 15 h. 30. La séance est levée à 12 h. 40.

L'après-midi, la séance est ouverte à 15 h. 30, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à autoriser des émissions du Trésor.

M. Georges Bonnet appuie l'avis favorable au projet du parti radical, sous certaines réserves qu'il formule.

M. Vincent Auriant expose les raisons pour lesquelles les socialistes ne pourront voter le projet : « La politique d'emprunt à court terme peut avoir des avantages, mais elle surchargera le budget d'environ 800 millions en 1935 ».

L'orateur montre le danger de l'augmentation de la circulation des billets de banque qui équivaut à l'inflation.

Un vapeur américain coule à la suite d'une collision

Il manque trente-deux hommes d'équipage et quatorze passagers

New-York, 25 janvier. — Le vapeur américain Mohawk est entré en collision au large de la côte New-Jersey, avec le vapeur Talisman.

Il a lancé un message annonçant qu'il avait une dangereuse voie d'eau, et qu'il mettait les canots à la mer.

Quelques instants après, le Mohawk a lancé un nouveau message ainsi conçu : « Nous sommes échoués sur la plage et faisons eau rapidement. »

Le vapeur Limon est auprès de nous et effectue le sauvetage le plus vite possible.

Le vapeur Mohawk avait coûté deux millions de dollars. Il effectuait son premier voyage à destination de la Vera-Cruz.

Le registre de pointage de la compagnie indique que cinquante-trois passagers et cent dix hommes d'équipage s'étaient embarqués à bord de ce navire. Vendredi matin, à 5 h. 30, le pointage des rescapés était le suivant :

L'Algonquin a recueilli trente-huit passagers et cinquante-huit hommes d'équipage ; le remorqueur Champlain, un passager et vingt et un hommes d'équipage ; le garde-côte Icarus n'a pas indiqué le nombre des survivants qu'il ramène. Le cargo Talisman regagne péniblement Brooklyn, ayant à bord un nombre encore inconnu de rescapés.

Le pointage des canots de sauvetage mis à la mer par le Mohawk indique que l'un d'eux est manquant.

Un homme d'équipage du paquebot Mohawk a déclaré que deux hommes d'équipage de ce navire ont été écrasés au moment de la collision avec le Talisman.

D'après le dernier pointage de la compagnie à laquelle appartenait le navire il manquerait 32 hommes d'équipage et 14 passagers.

L'ex-inspecteur Bony est inculpé dans l'affaire Cotillon

Paris, 25 janvier. — M. Benon, juge d'instruction, chargé d'instruire la plainte de Mlle Cotillon en chantage et extension de fonds, a inculpé l'ex-inspecteur Bony dans cette affaire.

Bony, qui n'a pas emprunté cette fois l'escalier de la souricerie pour arriver au Palais, s'est entendu notifier par le magistrat l'inculpation de tentative d'extorsion de fonds relevée contre lui.

Il y a quelques jours, on le sait, les avocats de la plaignante avaient adressé une lettre au magistrat pour s'étonner que cette mesure n'eût pas encore été prise.

Ajoutons que M. Benon avait recueilli récemment des déclarations importantes du financier escroc Fallant, ami de Bony.

Fallant lui avait dit, en effet, qu'en 1932, c'est-à-dire à l'époque où se produisirent les tentatives de chantage, Bony lui avait raconté qu'il avait vu à la Sûreté le dossier de Mlle Cotillon ; un peu plus tard, Fallant avait vu entre les mains de l'ancien inspecteur, un dossier concernant, cette fois, un ami de la jeune femme, M. Massari, et ce dossier contenait les fameuses photographies anthropométriques de Mlle Cotillon. Il est possible que d'ici quelques temps, de nouvelles décisions soient prises par le magistrat.

Un nouveau prénom pour célébrer le retour de la Sarre au Reich

Bielefeld, 25 janvier. — Un nouveau prénom vient d'être créé en Allemagne pour célébrer le retour de la Sarre à la mère patrie. Un enfant de Bielefeld, venu au monde le 15 janvier, portera le nom de « Saarfried ».

UNE PROMOTION DE JEUNES CUISINIÈRES...

Un concours de cuisine entre 400 écolières de moins de 15 ans s'est ouvert au Parc des Expositions, à la porte de Versailles. Les concurrentes, placées devant 200 fourneaux, et groupées par deux, devaient confectionner le repas suivant : œufs mayonnaise, nouilles, veau marenge, petits pois à la crème, et salade de fruits.

Voici une photo montrant les fillettes confectionnant, avec des soins attentifs, ce repas destiné à 800 convives.

Car, une des conditions du concours était qu'il fallait manger sa cuisine. Et tout le monde l'est, ainsi, on régal !

Les bandits d'Haubourdin devant la Cour d'assises du Nord

Momont est condamné aux travaux forcés à perpétuité et Garin à cinq ans de colonie correctionnelle

DELANNOY EST ACQUITTÉ MAIS SUBIRA 2 ANS DE COLONIE PENITENTIAIRE



PROSTRÉ, MOMONT ÉCOUTE LE RÉQUISITOIRE DE L'AVOCAT GÉNÉRAL

Pour le dernier jour de ce procès à sensation, une foule encore plus nombreuse se pressa aux abords du Palais de Justice et devant la Cour d'assises. Il n'y a plus une place disponible dans l'auditoire.

Momont, Garin et Delannoy n'ont plus le même air des deux jours précédents. Ils commencent peut-être à sentir l'horreur de leur situation et, très pâles, ils s'apprêtent à affronter aujourd'hui deux réquisitoires, celui de l'avocat de M^{rs} Warnes et celui du ministère public.

La plaidoirie de l'avocat de M^{rs} Warnes

M^{rs} Reischel, du barreau de Douai.

« Vous êtes ici, MM. les Jurés, pour assurer la sécurité du corps social, pour faire de la légitime défense et pour vous attendre sur des cas individuels ».

L'avocat de la Société, évoque un précédent, l'affaire Bony. Le dossier est maintenant entre les mains de M. Bonnet, square Jacobson, à Dunkerque, et qui, quoique âgé de 30 ans, condamné à mort et exécuté il y a quelques années, est un mineur son impressionnant réquisitoire est ce mot :

« Je viens, au nom de Warnes »

M. Hulot, l'un des jurés

s'éleva avec force contre l'acte tragique de Momont. « On échauffa une combinaison, dit-il, qui, si elle était accueillie serait une injure à la mémoire du mort. On a tenté de maquiller la vérité et de dire que les lieux n'ont rien entendu d'autre que la fusillade tragique. D'ailleurs, toutes les balles ont été tirées dans le dos et cela ne trompera pas le jury ».

« La prochaine fois, tu tireras en même temps que moi, a reproché Momont à Garin hésitant. D'ailleurs n'a-t-il pas signé son aveu en disant : « J'ai toujours entendu dire qu'un crime communi par plusieurs était moins puni, mais en réalité j'ai tiré sur lui avant de l'avoir reconnu ».

Momont n'avait pas d'avocat au début de l'instruction, a-t-il dit, mais en eût-il eu un que celui-ci ne se serait pas fait son complice, mais rien que son défenseur ».

Le réquisitoire de l'avocat général

« Une bande de malfaiteurs dont l'aîné a 30 ans et le plus jeune 16, a mis au coupé rétro la région d'Haubourdin et en a quelque peine à s'imaginer qu'une aussi longue série d'agressions nocturnes, dont l'une est trépassée de sang, ait pu être conçue, menée, exécutée », dit M. l'avocat général Bousquet avec sa froide élocution.

La prédiction du commissaire de police de Wasquehal, qui enquêta un jour assis jointain sur Momont, s'est pleinement réalisée.

Jour de sa liberté, vint sa vie, selon la formule des romans-criminelles, qu'il affectionna, se vautre dans l'ordure et dans le crime, voilà l'étal de Momont à l'heure de sa vie.

« On a peine à expliquer la double existence de Delannoy, qui, durant le jour, mène une existence paisible et dans la nuit, colle de et monte en l'air ».

« Il était temps qu'on nous arrête à cet instant, car nous sommes arrivés à Momont aux gendarmes, nous étions plus à tout ».

« Avec une logique rigoureuse, l'avocat général Bousquet étale péroratoire ».



M^{rs} Bousquet, avocat général

demandeur des comptes. Momont paye et, selon le vœu de Bousquet, paye cher. Je vous demande d'être inflexible contre lui.

Les plaidoiries des défenseurs

M^{rs} Naret, premier avocat de Momont, se refuse à admettre que son client ait été condamné à la peine de mort. C'est le citoyen et les magistrats qui ont été condamnés par la loi.

Trois habillément, M. Naret, dit que son client a été condamné à la peine de mort, mais qu'il a été gracié. Il a été condamné à la peine de mort, mais qu'il a été gracié. Il a été condamné à la peine de mort, mais qu'il a été gracié.